

Contrat produits laitiers de brebis été 2022

Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Les producteurs	Le(s) consomm'acteur(s)
 <p>Pierre Van Lierde - Héroïse Debierre</p> <p>Earl Ferme de la Mer de l'Isle La Mer de l'Isle 44160 Saint-Anne-sur-Brivet tel- fax: 02 40 91 84 08</p> <p>lafermedelisle@gmail.com</p> <p>FB et Instagram: Ferme de la Mer de l'Isle</p>	NOM(s) Prénom(s)
	Adresse(s)
	Mail(s)
	Tél(s)
AMAP de Thouaré-sur-Loire Siège social : 23 rue de Mauves, 44470 Thouaré-sur-Loire – amap.thouare@gmail.com	
Référente pour la saison : Anne Paguet 06 44 86 09 06	Distributions : Mardi de 18 h à 19 h – 136, Rue du Jaunais
Retour des contrats : POUR le mardi 19 avril 2022 A la Morvandièrre - 23, Rue de Mauves - Boîte N°12 ou lors d'une distribution	

Par ce contrat, le producteur et le consomm'acteur adhèrent aux principes et au respect de la Charte des Amap (<http://miramap.org>).

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

- S'engage à fournir des produits laitiers de brebis (de race Blanc de Belgique) conformément au label AB (certification Ecocert) au lieu et échéances fixés par le présent contrat.
- Les prix des paniers sont déterminés en toute transparence. Ces tarifs plus favorables que ceux pratiqués sur les marchés répercutent les bénéfices d'un engagement à long terme des adhérents.
- Il sera régulièrement présent sur le lieu de distribution et expliquera ses méthodes et ses choix de production.

ENGAGEMENT DU CONSOMM'ACTEUR

- Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, partage les aléas liés aux intempéries et aux autres fléaux agricoles en passant commande pour chaque distribution sur la durée entière de la saison.
- Le consomm'acteur s'engage à venir retirer ses produits à chaque livraison ou à les faire récupérer par la personne de son choix, faute de quoi les produits seront perdus.

TERMES DU CONTRAT

- Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour chaque livraison de sa production de produits laitiers. Voir tableau
- Le présent contrat est souscrit et réglé par chèque à l'ordre indiqué ci-dessous selon la somme indiquée dans le tableau.

Sept distributions : 26 avril, 24 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 13 septembre, 11 octobre 2022.

Vous pouvez enlever une distribution entre juin et septembre, si oui, barrez le mois concerné.

	Tarif	Qté	Montant
Produits laitiers ultra frais			
PETIT PANIER - Deux packs de 2 yaourts et une faisselle	10,60		
PANIER MOYEN - Quatre packs de 2 yaourts	13,60		
GRAND PANIER - Trois packs de 2 yaourts et deux faisselles	18,10		
Fromages			
Deux fromages	9,30		
Quatre fromages	18,60		
Six fromages	27,90		
TOTAL			

CLAUDE(S) PARTICULIERE(S)

- Le consomm'acteur rapporte à chaque distribution les pots de yaourt lavés
- J'établis mon règlement d'un montant de _____ € un, deux ou trois chèques, à l'ordre de EARL Ferme de la Mer de l'Isle.

Signature du producteur :

Fait à :

Le :

Signature de
l'amapien

